

## 1 Identification du produit et de la société

### 1.1 Identification de la substance ou du mélange

Sorbate de potassium, qualité alimentaire.

**N° article**

5105x

**Dénomination commerciale**

e.Sorbate

### 1.2 Utilisation de la substance ou du mélange

**Usage professionnel** : Traitement des moûts et des vins (se reporter à la fiche technique).

**Usage privé** : Non applicable.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### 1.3.1 Identification de l'entreprise/compagnie

Erbslöh Geisenheim GmbH

Erbslöhstraße 1 - D-65366 Geisenheim - Germany

Tél : +49 (0) 6722 708-0

#### 1.3.2 Distributeur France

Erbslöh S.A.S.

P.A.E. La Baume - 34290 Servian - France

Tél : +33 (0)4 67 39 29 70

### 1.4 Numéros d'appel d'urgence France

ORFILA : 01 45 42 59 59

Secours d'urgence : 112

## 2 Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange selon règlement (CE) N° 1272/2008

Irritant pour la peau : Skin Irrit. - Attention - Catégorie 2 - H315

Sévère irritation oculaire : Eye Irrit. - Attention - Catégorie 2 - H319

### 2.2 Eléments d'étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

**Pictogramme(s)**



(SGH07)

#### **Avertissement**

Attention

#### **Mentions de dangers**

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Conseils de prudence**

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

P262 : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 : En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.

P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers:

Pas de donnée complémentaire.

## 3 Composition/information sur les ingrédients

### 3.1 Substance

**Composition** : Sorbate de potassium alimentaire en granulé.

**Synonyme(s)** : Hexa-2-4-diénoate de potassium

**Composant(s) classifié(s) selon le règlement (CE) N° 1272/2008 :**

Nom	N° CAS	N° EINECS	N°CEE	Classification (*) R(CE) N° 1272/2008
Sorbate de potassium (C <sub>2</sub> H <sub>7</sub> O <sub>2</sub> K - PM = 150.2)	24634-61-5	246-376-1	E202	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319

(\*) Libellé des classes et des phrases de danger : voir section 16

### 3.2 Mélange

Non applicable.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
13.10.2023	001	10/2023 / RL	1 / 5 (e.sorbate-sds-french-erbsloeh- 20231013-001)

## 4 Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

#### En cas d'inhalation

Déplacer la victime à l'air libre. Consulter un médecin si difficulté respiratoire.

#### En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement à l'eau claire pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières ouvertes. Consulter un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.

#### En cas d'ingestion

Rincer la bouche (si personne consciente. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

#### Autoprotection

Penser à se protéger avant de porter secours.

### 4.2 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de donnée disponible.

## 5 Lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction adéquats

Tous les agents d'extinction peuvent être utilisés.

### 5.2 Moyens d'extinction à proscrire

Eau en jet bâton.

Tenir compte des risques liés à l'environnement de la zone d'incendie.

### 5.3 Dangers particuliers

Poussières explosives.

Dégagement d'oxydes de carbone toxiques (CO, CO<sub>2</sub>) par décomposition thermique. Production de fumée noire toxique.

### 5.4 Mesures de protection en cas d'intervention

Ne pas laisser se déverser l'eau d'extinction contaminée dans le milieu naturel ou les égouts.

Équipements de protection spéciaux pour les pompiers : Utiliser un appareil respiratoire autonome et un équipement de protection adapté à l'environnement de la zone d'incendie.

## 6 Mesures en cas de fuite accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles et collectives

Evacuer la zone contaminée.

Eviter la formation de poussières. Assurer une ventilation d'air.

Utiliser un équipement de protection adéquat (voir section 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher le déversement du produit dans le milieu naturel et les égouts.

Si le produit s'est répandu dans le milieu naturel ou le réseau des eaux usées, prévenir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthode de nettoyage

Récupérer mécaniquement le maximum de produit répandu dans un conteneur identifié et laver le résidu abondamment à l'eau.

### 6.4 Autres informations

Voir sections 7, 8 et 13.

## 7 Manipulation et stockage

### 7.1 Manipulation

Assurer une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Eviter la formation de poussières.

Le poste de travail doit être conçu pour être facilement nettoyé.

Empêcher l'accumulation de charges électrostatiques.

Utiliser l'équipement de protection approprié à ce produit (voir section 8).

### Conseils sur la protection contre l'incendie et les explosions

Produit non inflammable. Prendre toutes les mesures de protection contre le feu et les explosions dans la zone de travail.

### 7.2 Stockage

Entreposer les récipients d'origine hermétiquement fermés dans un local frais, sec et bien aéré. Tenir éloigner toute source d'ignition. Ne pas fumer.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir fiche technique.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
13.10.2023	001	10/2023 / RL	2 / 5 (e.sorbate-sds-french-erbsloeh-20231013-001)

## 8 Contrôle de l'exposition et mesures de protection

### 8.1 Limite d'exposition sur le poste de travail

Limite d'exposition professionnelle : non disponible.

### 8.2 Contrôles d'exposition

#### a) Contrôles techniques appropriés

Prévoir une aspiration/ventilation suffisante sur le poste de travail.

Se laver les mains avant et après manipulation.

#### b) Protection respiratoire

Porter un masque anti-poussière (P1) si présence de poussières.

#### c) Protection des mains

Gants de protection recommandés.

#### d) Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales.

#### e) Protection du corps

Porter un vêtement de protection adapté aux conditions du lieu de travail.

#### f) Contrôles de l'exposition de l'environnement

Voir sections 6 et 7.

### 8.3 Mesures de protection complémentaire

Prévoir un dispositif de rince-œil et une douche de sécurité à proximité du poste de travail.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

## 9 Caractéristiques physiques et chimiques

### 9.1 Aspect

Etat physique : Granulés

Couleur : Blanche

Odeur : Typique

### 9.2 Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement

Densité relative : Non disponible

Densité (20°C) : Non applicable

pH (sol., à 10%) : 8,5 - 10,5

Température d'ébullition : Donnée non disponible

Température de fusion : ~ 270°C

Danger d'explosion : Non explosif

T°C d'auto-inflammation : Non auto-inflammable

Solubilité dans l'eau : Soluble

## 10 Stabilité et Réactivité

### 10.1 Réactivité

Non réactif dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Poussières explosives. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Décomposition thermique à partir de 160°C.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Chaleur, source d'ignition, l'humidité.

### 10.5 Matières incompatibles

Agents oxydants et acides forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone (CO, CO<sub>2</sub>) et production de fumée noire épaisse par décomposition thermique.

## 11 Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Toxicité aiguë (orale) - Sorbate de potassium : DL50 (oral, rat) : 3800 mg/kg.

#### Corrosion/irritation cutanée

Irritation, rougeur.

#### Corrosion/irritation oculaire

Irritation, larmoiement. Peut provoquer des lésions oculaires graves.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non classé.

#### Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé.

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
13.10.2023	001	10/2023 / RL	3 / 5 (e.sorbate-sds-french-erbsloeh-20231013-001)

**Cancérogénicité**

Non classé.

**Toxicité pour la reproduction**

Non classé.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles**

Non classé.

## 12 Informations écologiques

**12.1 Ecotoxicité**

Sur les poissons (Brachydanio rerio) : CL50/96h = 1250 mg/l

Sur les crustacés (Daphnia magna) : CL50/48h = 750 mg/l

Sur les algues (Scenedesmus subspicatus) : CE50/72h ≥ 100 mg/l

**12.2 Mobilité**

Pas de donnée disponible.

**12.3 Persistance et dégradabilité**

Biodégradable à 96% (Durée du test: 6 jours; méthode : OECD 302 B).

**12.4 Potentiel de bioaccumulation**

Pas de donnée disponible.

**12.5 Evaluations PBT et vPvB**

Cette substance ne répond pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

**12.6 Autres effets néfastes**

Empêcher le déversement dans les égouts ou le milieu naturel.

## 13 Considérations relatives à l'élimination

**13.1 Traitement des déchets**

Le produit doit être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

**13.2 Traitement des emballages**

Les emballages contaminés doivent être évacués et traités selon les réglementations nationales et locales en vigueur.

## 14 Informations relatives au transport

**14.1 Transport terrestre (ADR/RID)**

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

**14.2 Transport maritime (IMDG) / Transport fluvial (ADNR)**

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

**14.3 Transport aérien (IATA)**

Non classé comme matière dangereuse par la réglementation.

## 15 Informations réglementaires

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au /mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Règlement (CE) N°1907/2006 (REACH) et ses modifications selon R(UE) N°453/2010

Non applicable.

**Règlement (CE) N°1272/2008 (CLP)**

Produit classé comme matière dangereuse : voir section 2.

**Règlements nationaux (Allemagne)**

Classe de danger pour l'eau (WGK) : nwg (substance non polluante pour l'eau)

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Pas d'évaluation de sécurité chimique réalisée pour cette substance.

## 16 Autres informations

**16.1 Indications de modification**

Aucune.

**16.2 Libellé des classes et des phrases de danger figurant à la section 3**

Skin Irrit. 2 : Irritation cutanée, Catégorie 2

Eye Irrit. 2 : Irritation oculaire, Catégorie 2

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

**16.3 Informations complémentaires**

Pour plus d'informations concernant l'utilisation et les caractéristiques techniques de ce produit, consulter les fiches d'emploi et de spécifications disponibles sur notre site internet

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
13.10.2023	001	10/2023 / RL	4 / 5 (e.sorbate-sds-french-erbsloeh-20231013-001)

*Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Elle ne doit être utilisée et reproduite qu'à des fins de prévention et de sécurité.*

*Les renseignements que contient cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi.*

*L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsque le produit est employé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.*

*L'énumération des textes législatifs, réglementaires et administratifs, faite dans cette fiche, ne peut être considérée comme exhaustive. Il appartient au destinataire du produit de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.*

*Le destinataire du produit doit également porter à la connaissance des personnes qui peuvent entrer en contact avec le produit (emploi, stockage, nettoyage des emballages, interventions diverses) toutes les informations nécessaires à la sécurité du travail, à la protection de la santé et de l'environnement, en leur transmettant cette fiche de données de sécurité.*

Date d'impression	Version:	Date / par:	Page
13.10.2023	001	10/2023 / RL	5 / 5 (e.sorbate-sds-french-erbsloeh-20231013-001)